

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27043**

Intitulé

Architecte d'intérieur - designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de développement des arts appliqués (IDAA) - LISAA,
Institut d'architecture et de design (IDEA) - LISAA

Directeur, Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Architecte d'intérieur - Designer est un généraliste qui peut répondre à une demande :

D'aménagement d'espace : espace de vie, espace public, lieu culturel

De conception d'objet et de son environnement : produit, packaging, mobilier,

De conception de service : amélioration de l'expérience utilisateur comme un parcours client dans un magasin, Velib' à Paris par exemple.

Il élabore des environnements de vie intérieurs ou extérieurs et conçoit tous types d'aménagements et supervise la réalisation des travaux.

Il conçoit des objets usuels, du mobilier, des luminaires et en suit la réalisation et la fabrication.

Le titulaire est capable de :

Affiner et qualifier la demande d'un client maître d'ouvrage en matière d'aménagement d'espace et /ou de design.

Concevoir et mettre en forme des propositions d'aménagement d'espace ou de Design.

Diriger la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace et/ou de Design

Commercialiser et valoriser un projet d'aménagement d'espace et/ou de Design

Définir et organiser une méthodologie de recherche et de veille dans le domaine de l'Architecture Intérieure et /ou du Design

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette activité s'exerce soit dans un cabinet d'architecture/architecture d'intérieur (espaces publics et privés,collectifs ou individuels,architecture commerciale, muséographie,scénographie) soit dans une agence de Design (environnement, mobilier intérieur et extérieur (urbain),produit, objet promotionnel,packaging). En entreprise de tous secteurs d'activités (privé/publics) l'architecte d'intérieur/designer pourra travailler au sein des services R&D, services design. Il peut aussi être intégré au service marketing Elle peut aussi s'exercer dans des agences événementielles ou encore dans le secteur audiovisuel ou culturel (TV,cinéma,théâtre, musées) en tant que scénographe pour tout ce qui est conception décors, éclairages.. Il peut travailler dans des entreprises du bâtiment(bureau d'études et d'ingénierie). Il peut travailler dans les entreprises de toutes tailles, de la start-up aux grands groupes internationaux.

Selon le type de structure qui l'emploie ou la spécificité de son champ d'activité il peut être appelé :

- architecte d'intérieur - designer
- architecte d'intérieur
- designer,
- designer global
- designer de service
- chef/responsable/directeur de projet,
- maître d'œuvre en architecture d'intérieur,
- scénographe,
- directeur artistique
- directeur d'agence
- décorateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

L1503 : Décor et accessoires spectacle

B1301 : Décoration d'espaces de vente

H1204 : Design industriel

Réglementation d'activités :

Selon les articles 1792 et 1792-2 du Code civil, l'AI doit contracter une assurance responsabilité civile professionnelle et une responsabilité civile décennale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 5 blocs de compétences qui seront évalués

- Affiner et qualifier la demande d'un client maître d'ouvrage en matière d'aménagement d'espace et /ou de design
- Concevoir et mettre en forme des propositions d'aménagement d'espace ou de Design.
- Organiser et diriger la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace et/ou de Design
- Commercialiser et valoriser un projet d'aménagement d'espace et/ou de design
- Définir et organiser une méthodologie de recherche et de veille dans le domaine de l'architecture et /ou du design

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27043 - Affiner et qualifier la demande d'un client maître d'ouvrage en matière d'aménagement d'espace et /ou de design</p>	<p>Descriptif : Recueillir l'ensemble des données/éléments nécessaires à l'étude de la demande d'un client Analyser les données et les contraintes pour définir la problématique et formaliser le programme d'architecture intérieure et/ou de design</p> <p>Modalité : Mise en situation professionnelle dans le cadre d'un projet d'architecture intérieure ou de design. Le candidat devra rédiger et présenter à l'oral : Le compte rendu d'un entretien avec un client La compréhension de la demande, la définition et la formalisation de la problématique Un dossier de recherches Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27043 - Diriger la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace et/ou de Design</p>	<p>Descriptif : Consulter et choisir les prestataires pour la réalisation du projet Piloter et coordonner l'activité des professionnels intervenants sur le projet</p> <p>Modalité : étude de cas portant sur un projet d'architecture d'intérieure ou de design. Le candidat devra se mettre en situation de maître d'œuvre et identifier l'ensemble des moyens à mobiliser Le candidat s'appuiera sur une expérience professionnelle en entreprise pour formaliser, par écrit, les activités de pilotage et de coordination afin de montrer la manière dont les compétences ont été soit acquises soit mises en œuvre. Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27043 - Concevoir et mettre en forme des propositions d'aménagement d'espace ou de Design.</p>	<p>Descriptif : Apporter une ou des réponses conceptuelles d'aménagement d'espace ou de design Élaborer une argumentation comparative Définir l'ensemble des moyens à mobiliser Développer le concept retenu dans un avant-projet (idée, matériaux, grands principes constructifs) Soumettre et valider le projet auprès du commanditaire</p> <p>Modalité : Mise en situation professionnelle dans le cadre d'un projet d'architecture intérieure ou de design. Le candidat devra élaborer et présenter à l'oral : Un dossier de conception comprenant le ou les concepts, notes, croquis, maquettes d'études et visuels. Un avant-projet Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27043 - Commercialiser et valoriser un projet d'aménagement d'espace et/ou de design</p>	<p>Descriptif : Se promouvoir et promouvoir un projet Estimer et négocier le coût de sa prestation Définir une stratégie de présentation au client Communiquer sur l'avancement des différentes phases d'un projet auprès du client et des intervenants</p> <p>Modalité : Mise en situation professionnelle dans le cadre d'un projet d'architecture intérieure ou de design. Le candidat devra élaborer et présenter des outils de communication : personnels (CV, book, site...etc.) de valorisation et de suivi des phases du projet Mise en situation professionnelle dans le cadre d'un jeu de rôle portant sur la négociation du coût d'une prestation Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27043 - Définir et organiser une méthodologie de recherche et de veille dans le domaine de l'architecture et /ou du design.</p>	<p>Descriptif : Collecter et trier des informations pour rester innovant et compétitif</p> <p>Modalité : Mise en situation professionnelle dans le cadre d'un dossier projet d'architecture intérieure ou de design. Le candidat devra se mettre dans une posture prospective de recherche et développement et de recherche expérimentale en proposant un focus sur un point innovant. Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 5ème bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Cinq personnes composent le jury : <ul style="list-style-type: none"> • Le Président du Jury nommé par le/la directeur/trice de LISAA, est un professionnel extérieur représentant des professions employeurs venant du domaine de l'architecture d'intérieur et/ou du design. • trois membres internes (directrice du Pôle architecture/design, responsable pédagogique, enseignants) • Un membre externe professionnel représentant des professions Salariés
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury de VAE est composé de 5 membres : <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de la profession Employeurs (dont le Président) • Un représentant de la profession Salariés • Le directeur de l'école ou son représentant • Un enseignant formateur • Un responsable pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur - designer" avec effet au 15 juin 2011, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Architecte d'intérieur / Designer d'environnement avec effet au 13 octobre 2010, jusqu'au 12 mai 2016. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 15 juin 2011 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.*

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2010.

Pour plus d'informations

Statistiques :

31 titrés par an à Paris

32 titrés par an à Rennes

Autres sources d'information :

<http://www.lisaa.com/>

<http://www.lisaa.com>

Lieu(x) de certification :

IDAA LISAA 8, Square Henri Delormel 75014 Paris

IDEA LISAA Rennes 13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA)

8, Square Henri Delormel 75014 Paris

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA)

13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

Historique de la certification :

Certification précédente : Architecte d'intérieur / Designer d'environnement